

ANNEXE 4

AIDE SOCIALE

Le financement de l'aide sociale par les départements

L'aide sociale représente près de 60 % des dépenses de fonctionnement engagées par les départements et devrait atteindre en 1997 la somme de 92,8 milliards de francs. Ce montant, en hausse de 4,0 % par rapport à 1996, connaît donc une progression légèrement supérieure à celle des autres fonctions dont les départements ont la compétence : pour mémoire, l'ensemble des dépenses de fonctionnement devrait connaître une augmentation voisine de 3,0 %.

Certaines des dépenses d'aide sociale donnent lieu à des recouvrements auprès des bénéficiaires (ou de leur succession) ou auprès d'organismes de sécurité sociale, mais l'ensemble des recouvrements et participations (hors contingent communal) devrait diminuer de 1,8 % en 1997 ; les dépenses nettes progresseront donc de près de 3,8 milliards de francs en 1997 (soit une progression annuelle de 4,8 %) pour atteindre 82,4 milliards de francs.

Les départements essaient depuis plusieurs années de contenir l'évolution de ces dépenses, même si dans l'ensemble elles sont peu élastiques ; c'est essentiellement l'aide sociale facultative (d'un montant voisin de 3,4 milliards de francs) qui fait l'objet de restrictions : les départements en prévoient une baisse de 1,6 % en 1997.

La croissance des dépenses nettes d'aide sociale obligatoire (+ 5,1 %) reste élevée par rapport à celle des autres fonctions, mais le ralentissement amorcé en 1995 par rapport aux années précédentes (où elle oscillait entre 7 et 8 %) se confirme.

Parmi ces dépenses obligatoires — au sens de l'article 52 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 — les dépenses en participation aux actions d'insertion des bénéficiaires du RMI continuent d'augmenter plus rapidement, même si la progression est nettement ralentie par rapport aux années précédentes (8,7 % contre 13,6 % en 1996) ; ces dépenses atteignent 4,4 milliards de francs. Même si cette charge ne représente que 4,7 % des dépenses totales consacrées à l'aide sociale, sa progression participe pour près de 10 % à l'accroissement de l'ensemble de ces dépenses.

La charge que représente l'aide sociale pour les départements est atténuée par la participation des communes aux dépenses nettes d'aide sociale

ANNEXE 4

obligatoire ; hors département de Paris, le taux de participation des communes (rapport entre le contingent communal appelé et le montant des dépenses nettes d'aide sociale obligatoire) est stable et se situe à 16,1 %. Le montant de cette participation progresse donc sensiblement au même rythme que les dépenses. La participation de la ville de Paris est bien supérieure au contingent moyen, et peut connaître des fluctuations annuelles importantes (+ 20 % cette année, alors que le département enregistre une hausse de ses dépenses nettes d'aide sociale obligatoire « limitée » à 6,4 %).

Globalement, les départements recouvrent auprès des communes près d'un 1/6 des dépenses nettes d'aide sociale obligatoire, la charge réelle de l'aide sociale qui leur incombe s'élève donc à 67,8 milliards de francs, dont 64,4 milliards de francs pour les seules dépenses obligatoires.

ÉVOLUTION COMPARÉE DES DÉPENSES BRUTES D'AIDE SOCIALE ET DES AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

France entière, valeurs en milliards de francs courants — évolutions annuelles en pourcentage

Source : Comptes administratifs 1984 à 1995, Estimations* 1996 et 1997

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Aide sociale	48,5	50,2	51,9	53,4	55,1	57,1	61,5
évol. (%)		+3,5 %	+3,4 %	+3,0 %	+3,1 %	+3,8 %	+7,6 %
Autres dépenses	33,4	38,0	42,0	42,5	44,5	46,2	49,6
évol. (%)		+13,9 %	+10,6 %	+1,1 %	+4,7 %	+3,9 %	+7,2 %
Dépenses totales	81,9	88,2	93,9	96,0	99,6	103,4	111,0
évol. (%)		+7,7 %	+6,5 %	+2,2 %	+3,8 %	+3,8 %	+7,4 %
Part de l'aide sociale (%)	59,2	56,9	55,2	55,7	55,3	55,3	55,4

	1991	1992	1993	1994	1995	1996*	1997*
Aide sociale	66,5	71,7	77,1	81,9	86,7	91,2	94,9
évol. (%)	+8,2 %	+7,8 %	+7,5 %	+6,4 %	+5,4 %	+5,2 %	+4,0 %
Autres dépenses	50,1	52,3	53,7	55,7	56,6	57,6	58,5
évol. (%)	+1,1 %	+4,2 %	+2,8 %	+3,8 %	+1,6 %	+1,8 %	+1,6 %
Dépenses totales	116,6	124,0	130,7	137,6	142,1	148,8	153,4
évol. (%)	+5,0 %	+6,3 %	+5,5 %	+5,3 %	+3,3 %	+4,7 %	+3,0 %
Part de l'aide sociale (%)	57,0	57,8	58,9	59,5	61,0	61,3	61,8

* Tandis que l'analyse qui précède repose sur l'exploitation — sans correction préalable — des prévisions inscrites aux budgets primitifs départementaux pour les années 1996 et 1997, ce tableau intègre les premiers éléments d'information relatifs aux réalisations prévisibles pour l'année 1996.

ÉVOLUTION COMPARÉE DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE, DES AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DU PIB

France entière, indice base 100 en 1984, évolutions en francs courants

